

Mon nom est Raymond Mallette

Je suis ici à titre de représentant des entreprises Camping La Baie, Village La Baie et Les Placements RIGMA INC. Trois entreprises de Mandeville dont le siège social est situé au 905 rang St-Augustin de Mandeville.

Je vous demande que mes questions et mes commentaires soient déposés et inscrits au procès-verbal. Pour vous simplifier la tâche je vais vous remettre une copie de la présente à la fin de ma présentation.

QUESTION NO 1

Dans le babillard de février 2018 vous avez publié un article de votre « plan d'action DATA » pour le développement économique de Mandeville.

Mot de la mairesse

Francine Bergeron



Chers Mandevillois et Mandevilloises,

En 2017, nous avons réalisé plusieurs travaux dans les chemins municipaux et nous projetons finaliser ceux au lac Deligny et au Parc Rocco en 2018.

Nous allons en appels d'offres publics pour la stabilisation de la côte sur le rang Madigouche ainsi que pour les soutènements sur la rue Desjardins. La demande de subvention dans le cadre du PAC rural pour revampir la salle municipale a été acceptée par la MRC de D'Autray.

De plus, une technicienne en loisirs a été embauchée suite à la démission de madame Beaudoin, qui occupait ce poste.

Aussi, si cela n'est pas déjà fait, un pont temporaire sera installé dans les jours qui suivent au pont des Menteurs afin de rétablir la situation pour les citoyens du lac Sainte-Rose ainsi que les services publics.

Je vous souhaite à tous une très belle année prospère!

Saviez-vous qu'un crédit de taxes existe afin de soutenir l'amélioration des édifices commerciaux et industriels de Mandeville?

Voici un bref résumé du règlement :

Les personnes admises sont les entreprises à but lucratif qui ont effectué des travaux de construction ou de modification de leur immeuble. Le crédit de taxes, sous forme de remboursement, ne s'applique que lorsque la valeur des travaux est supérieure à 25 000 \$. La personne qui se qualifie a droit au crédit pendant 3 années à raison de 100 % du montant admissible la première année, 66 ⅔ % la deuxième année et 33 ⅓ % la troisième année.

Vous pouvez consulter l'ensemble du règlement sur le site Web ou à la mairie.

Développement économique

Le conseil municipal a adopté le Plan d'action DATA (résolution 346-10-2017) pour le développement économique de la municipalité. Nous l'appelons DATA pour Développer, ATtirer et Accroître.

Le plan vise à implanter des mesures concrètes pour le développement économique en offrant une porte d'entrée, des services adaptés et un accompagnement personnalisé. La gouvernance municipale est une de proximité et elle se doit d'aider les citoyens corporatifs.

La Municipalité travaille donc au déploiement de ce plan, qui comprendra différents outils qui vous seront communiqués. Les entrepreneurs sont invités à venir rencontrer l'équipe de la mairie pour mieux connaître ce qui est offert présentement, mais aussi pour présenter leurs besoins afin d'assurer un meilleur soutien.

Vous écrivez et je site :

Le plan vise à implanter des mesures concrètes pour le développement économique en offrant une porte d'entrée, des services adaptés, et un accompagnement personnalisé.

La gouvernance municipale en est une de proximité et se doit d'aider les citoyens corporatifs.

Les entrepreneurs sont invités à venir rencontrer l'équipe de la mairie pour mieux connaître ce qui est offert présentement, mais aussi pour présenter leurs besoins afin d'assurer un meilleur soutien.

Ma question est la suivante :

Étiez-sérieux et avez-vous changer d'idée ?

Le 19 janvier 2018 nous vous faisons une lettre à Madame Plourde concernant une problématique que nous avons au Village La Baie concernant les adresses postales et l'impact que ce problème a sur nos clients qui viennent s'établir en permanence au Village La Baie.

Le 20 avril 2018 nous avons déposé en main propre à madame Plourde et à monsieur Aboni, une demande de construction et de subvention concernant l'implantation de 6 unités de Prêt-à-Camper, un projet d'investissement de plus de 300,000\$.

À ce jour, la question des adresses postales n'est toujours pas réglée et aucune communication concernant notre projet de Prêt-à-Camper nous a été transmise par la municipalité.

Aucun membre de votre Conseil n'a pris la peine de nous téléphoner pour savoir si nous avons besoin d'aide avec ces démarches.

Cela nous semble très loin d'une gouvernance de proximité et d'aide aux citoyens corporatifs !

QUESTION NO 2

Pourquoi la municipalité de Mandeville et ses partenaires du comité du lac Maskinongé s'acharnent ils à nuire à nos commerces et à aliéner notre clientèle ?

La mise en place en catimini du Règlement numéro 376-2018 lors de l'assemblée extraordinaire du 15 juin dernier et en particulier sa mise en place initialement rétroactive a été reçu comme une giffle par nos 175 clients saisonniers et par nos 34 actionnaires, et aussi par moi et ma famille.

On a vu des formulaires de droit d'accès nous être retournés à de multiples reprises pour être finalement acceptés.

On a eu la présence de patrouille stationnée dans notre baie et systématiquement donnée des 48 heures à nos clients.

On a même eu un client qui a passer ¾ heures avec le maire de Saint-Gabriel-de-Brandon pour le convaincre que son bateau n'était pas un Wake-Boat.

La direction de notre entreprise a dû dépenser des centaines d'heure a gérer cette situation et a faire valoir nos droits et ceux de nos clients.

Le 19 juillet on a vu un patrouilleuse débarquer sur nos quais et manipuler les toiles de bateaux de nos clients sans notre permission et sans la permission des clients, Ce comportement est non-seulement innaproprié mais également illégale.

Le 20 juillet on a reçu une lettre de menace de la part de la Coordonatrice du comité du Lac Maskinongé concernant cette affaire déplorable.

En ce qui nous concerne le règlement 376-2018 est discriminatoire et régressif. Il fait de nous et de nos actionnaires des citoyens de deuxième classe et je tiens à vous communiquer que nous allons investir temps et argent dans une démarche légale dans le but d'obtenir son abolition ainsi qu'une compensation financière pour nos pertes et pour les dommages causés à nos entreprises et à nos actionnaires.

Il s'agit maintenant de la troisième année consécutive que le Conseil de la Municipalité de Mandeville adopte des règlements concernant les droits d'accès au Lac Maskinongé sans nous consulter, sans nous prévenir, et sans aucune considération pour les commerces qui œuvrent dans le secteur récréotouristique.

Le résultat de vos actions est visible :

Une réduction significative des bateaux de plaisance au Lac Maskinongé.

Des clients qui réduisent leurs achats locaux à titre de protestation.

Des pertes de dizaines de milliers de dollars en retomber économique.

Membres du Conseil, si vous ne voulez pas ou ne pouvez pas aider, svp arrêtez de nous nuire.